Envoyé en préfecture le 13/01/2026
Reçu en préfecture le 13/01/2026
Publié le
ID : 035-213501240-20260112-DEL202601-DE

DELIBERATION N° 2026-01

OBJET : DETR - Demande d'un fonds de concours pour l'opération « Agrandissement de la Maison de Santé Pluridisciplinaire »

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le projet de santé du territoire visé par l'Agence Régionale de Santé en septembre 2013,

Vu la convention-cadre « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation de Territoire, signée entre l'État, l'intercommunalité, la commune de Bain-de-Bretagne et la commune de Grand-Fougeray, en présence du Département d'Ille-et-Vilaine, de la Région Bretagne et des partenaires du programme,

Vu la fiche-action GF_6.2 – Maison de santé – Agrandir la maison pluridisciplinaire de santé pour accueillir de nouveaux praticiens,

Vu l'inscription du projet à l'exercice 2026 du Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE), en cours d'avenant,

Vu l'étude de maîtrise d'œuvre finalisée et le permis de construire accordé,

Considérant ce qui suit :

Construite en 2015, dans la poursuite du projet de santé du territoire, la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Grand-Fougeray accueille actuellement deux médecins libéraux à temps plein ainsi que de nombreux professionnels de santé (orthophoniste, infirmiers en pratique avancée, etc.), bénéficiant notamment d'un secrétariat mutualisé pris en charge par la commune.

Compte tenu de l'échelle supra-communale de la patientèle et de l'évolution des besoins, l'équipement ne permet plus aujourd'hui de répondre pleinement aux enjeux de maintien et d'attractivité de l'offre de soins. En 2023, l'opportunité d'installation d'un nouveau médecin a mis en évidence les limites de capacité des locaux existants et la nécessité d'anticiper l'accueil de nouveaux professionnels.

Le projet consiste ainsi en l'agrandissement de la Maison de Santé Pluridisciplinaire, afin de créer quatre nouveaux locaux de santé, dont un cabinet médical. L'extension sera réalisée en cohérence avec le bâtiment existant, tant dans son écriture architecturale que dans les matériaux utilisés, avec une attention particulière portée aux matériaux biosourcés et à une structure à ossature bois.

Ce projet s'inscrit pleinement dans l'objectif stratégique de la convention Petites Villes de Demain visant à « permettre l'accès aux soins, aux équipements et aux services publics de proximité », et répond aux critères d'éligibilité de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour les projets d'ordre social contribuant au maintien des professionnels de santé et à la permanence des soins.

Plan de financement prévisionnel :

Le montant estimatif des marchés de travaux s'élève à 346 000 € HT.

En incluant les études, ainsi que les missions de coordination SPS et de contrôle technique, le coût total de l'opération est estimé à 403 775 € HT.

Envoyé en préfecture le 13/01/2026
Reçu en préfecture le 13/01/2026
Publié le
ID : 035-213501240-20260112-DEL202601-DE

Le plan de financement prévisionnel est arrêté comme suit :

- Département d'Ille-et-Vilaine – Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST): 105 000 €

- État – Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) : 120 000 €

- Autofinancement communal (reste à charge) : 178 775 €

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'ADOPTER le projet d'agrandissement de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Grand-Fougeray.

D'ARRÊTER le plan de financement de l'opération tel que présenté ci-dessus.

D'AUTORISER Madame la Maire à solliciter la subvention correspondante auprès de l'État, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

D'AUTORISER Madame la Maire à signer tout document afférent à cette opération et à l'exécution de la présente délibération.

DE DIRE que la présente délibération sera portée au registre des délibérations de la commune.

POUR EXTRAIT CONFORME
GRAND FOUGERAY, le 12 JANVIER 2026

LE MAIRE
Nadine DREAN



Envoyé en préfecture le 13/01/2026
Reçu en préfecture le 13/01/2026
Publié le
ID : 035-213501240-20260112-DEL202601-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2026

SEANCE DU : 12 janvier 2026
CONVOCATION DU : 7 janvier 2026
DATE DE TRANSMISSION AUX CONSEILLERS : 7 janvier 2026
DATE D'AFFICHAGE EN MAIRIE : 7 janvier 2026

SOUS LA PRESIDENCE DE : Nadine DREAN, Maire

Nombre de conseillers : 19
* en exercice : 18
* présents : 13
* absents : 5 (dont 4 procurations)

L'an deux mil vingt-six, le douze janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de GRAND-FOUGERAY, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle du conseil, après convocation légale en date du 7 janvier 2026, sous la présidence de Mme Nadine DREAN, Maire.

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme Nadine DREAN, Maire.

Madame Patricia DUVAL a démissionné de son mandat de conseiller municipal, par courrier remis, en main propre, à Madame le Maire le mardi 9 décembre 2025.

Le suivant de la liste Monsieur Yvonnick BRIAND a été nommé automatiquement conseiller municipal. Il a démissionné par courrier remis en main propre à Madame le Maire le mardi 16 décembre 2025.

Madame Muriel LEMAU, la suivante et dernière de la liste a à son tour été nommé conseillère municipale. Elle a démissionné par courriel remis à Madame le Maire le samedi 10 janvier 2025.

MEMBRES PRÉSENTS :
Mme Nadine DRÉAN - M Joël JUTEL - M Christophe PLOTEAU - Mme Céline HUNAULT - Mme Carole GUIBERT - M Jean-Marie LOUAPRE - M. Cédric FLOCZEK - Mme Aurélie BEAUCHENE - Mme Cathy GUILLOIS - Mme Anne CAVE - M Norbert JANVIER - M. Thierry MOREAU - Mme Marie Anne BIORET ALEXANDRE

FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE

MEMBRES EXCUSÉS ET REPRESENTÉS :
Mme Valérie JOURDAN représentée par M Joël JUTEL
M Pierre JOUADE représenté par Mme Nadine DRÉAN
M. Mikaël GICQUEL représenté par Mme Carole GUIBERT
Mme Mme Charlène GUINEL représentée par Mme Aurélie BEAUCHENE

MEMBRES EXCUSÉS :
RAS

MEMBRES ABSENTS :
M. Thomas SAUMONEAU

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
Mme Cathy GUILLOIS a été élue secrétaire de séance, à l'unanimité.
Approbation du procès-verbal de séance en date du 8 décembre 2025, à l'unanimité